



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 964 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE les discours haineux et les discours incitant à la violence sont sanctionnés par la législation criminelle du Canada;

ATTENDU QUE le Québec est une société laïque;

ATTENDU QUE les religions font partie du monde des idées;

ATTENDU QUE plusieurs acteurs de la société civile soulignent la menace à la liberté d'expression que constitue le projet de loi n° 59, *Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 59 risque d'entraîner de longues, inutiles et coûteuses procédures judiciaires;

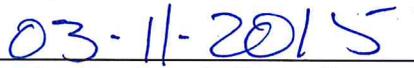
ATTENDU QUE le deuxième volet du projet de loi n° 59 prévoyant « diverses mesures pour renforcer la protection des personnes » constitue quant à lui une avancée sociale;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Pour ces raisons, nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec qu'il modifie le projet de loi n° 59 pour n'en conserver que le deuxième volet prévoyant « diverses mesures pour renforcer la protection des personnes ».

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Agnès Maltais, députée de Taschereau


Date de signature de l'extrait